

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE RUSS

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

Date de convocation : 16 décembre 2021

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 décembre 2021

Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire

Assistaient à la séance :

MM. Jean-Paul ZANETTI, Bernard PALLOIS, Mme Pascale JACQUOT adjoints,
Mmes Elodie BERNARD, Christine CHRISTMANN, Karine PELIXO, Sylviane PIQUEREZ, Corinne SIEGWALT, Nadège WOLF

MM. Maurice CHARTON, Gilles DOUVIER, Marcel DOUVIER, Guy HEID, Eric LORENZINI.

Secrétaire de séance : M. Marcel DOUVIER

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la séance du 9 novembre 2021
2. ONF : Programme 2022
3. Fixation du prix du bois pour 2022
4. Loyers immobiliers 2022
5. Prix de l'eau 2022
6. Location Maggioti
7. Renouvellement contrat FOND
8. Temps partiel poste BUREL
9. Contrat CEPAGE
10. Demandes de subvention associations
11. Location emplacement de stationnement
12. Décisions Modificatives
13. Divers et informations de dernière minute

N°73/2021 :

Approbation du PV de la séance du 9 novembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le PV de la séance du 9 novembre 2021.

N°74/2021 :

Programme de travaux et coupes ONF 2022

Entendu la présentation du programme 2022 faite par M. le Maire et par M. Pallois, adjoint à la forêt.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Approuve les programmes des travaux présentés par l'Office National des Forêts en forêt communale de RUSS pour l'exercice 2022

Approuve l'état prévisionnel des coupes et bois non façonné, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 332.110,- €, pour un volume de 6328 m3.

Approuve les travaux de programme présenté par l'ONF des actions pour 2022, des travaux d'exploitations et travaux patrimoniaux selon les devis revus et diminués des positions inutiles.

Délègue le Maire pour signer et pour approuver, par voie de conventions ou de devis, sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

N°75/2021 :
Fixation du prix du bois pour 2022

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide que le bois de chauffage en 2022 sera attribué selon les modalités suivantes :
- 1. Bois enstéré en bord de route :
 - **Chêne ou frêne : 50 € TTC le stère**
Volume limité à 2 stères par foyer fiscal, cumulable avec d'autres essences de bois enstérés
 - **Hêtre : 50 € TTC le stère**
Volume limité à 3 stères par foyer fiscal, cumulable avec d'autres essences de bois enstérés
- 2. Billes en bord de route et fonds de coupes :
Leur attribution se fera par vente aux enchères réservée uniquement aux habitants de la commune.
Le volume sera limité à 1 lot par foyer fiscal non cumulable avec les autres prestations.
 - **Chêne ou frêne en billes, mise à prix de 33,-€ le m3**
 - **Hêtre en billes, mise à prix de 33,-€ le m3**
 - **Fond de coupe, mise à prix de 15,-€ TTC le stère**
- 3. Bois de service du personnel bûcheron retraité et des veuves de bûcherons
 - 18€/stère limité à 10 stères / an.
- 4. Bois de service du personnel communal : 2 stères gratuits par agent titulaire, si arrêts de travail inférieur à 16 jours sur N-1. Hêtre ou chêne ou frêne.

N°76/2021 :
Loyers immobiliers 2022

VU l'indice du coût de la construction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de suivre l'indice du coût de la construction et fixe les loyers, comme suit :

14 Rue de la Gare : 586.48 € et 583.11 €
18 Rue de la Chapelle : 548.58 €
Place des Tilleuls : 301.71 € et 486.26 €
Route d'Obernai : 566.40 €
Presbytère : 688.72 € et 698.89 €

N°77/2021 :
Prix de l'eau 2022

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 voix contre et 3 abstentions

- Décide de maintenir pour l'année 2022, le prix de l'eau 2021, à savoir :
 - Part fixe annuelle : **22,00 € HT/abonné/an**
 - Part variable : **1,20 € HT/m3**
 - Frais d'accès au réseau : **800,00 €**

N°78/2021 :
Location Maggiotti

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une demande des époux Maggiotti de dégrèvement concernant les loyers impayés de 2013 à 2021 d'un montant total de 1829,36€ ainsi qu'une demande de résiliation de contrat de bail.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 4 abstentions,

Décide de ne pas donner une suite favorable à cette requête et propose aux intéressés un échelonnement de paiement.

Accepte la demande de résiliation de contrat de bail.

N°79/2021 :
Personnel : Renouvellement du contrat FOND

Le Conseil Municipal ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

- VU la fin de contrat de Mme FOND Nathalie au 31 décembre 2021
- Compte tenu de ses états de services irréprochables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'embaucher Madame Nathalie FOND agent non titulaire au grade d'agent technique, échelon 01 à l'indice brut 367, indice majoré 340 en tant qu'aide ATSEM.

Son contrat prendra effet le 01 janvier 2022 pour une durée de 2 mois, 24h par semaine.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au recrutement et signer tout acte y afférant.

N°80/2021 :
Temps partiel BUREL

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une demande émanant de M. Damien BUREL sollicitant réduire son temps de travail à 80%, pour une période 3 ans à compter du 1/1/2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Accepte la demande de temps partiel de l'agent technique Damien BUREL à hauteur de 80%, pour une période 3 ans à compter du 1/1/2022.

N°81/2021 :
Contrat CEPAGE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide de ne pas donner une suite favorable à la solution d'assistance à la gestion de la maintenance du réseau d'éclairage public proposé par l'ES

N°82/2021 :
Subventions à diverses associations

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- ↳ Décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2021, à:
 - Tennis de Table de Russ : 500 €.
Monsieur Maurice Charton ayant quitté la salle pour ce point, conformément à l'article L2541-17 du CGCT.
- ↳ Décide, à l'unanimité moins 2 abstentions, d'attribuer une subvention exceptionnelle, à:
 - ASWRL : 1000 €
- ↳ Décide, par 7 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions, d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2021, à:
 - Section APPN – Cité scolaire Schirmeck : 200 €

N°83/2021 :
Location emplacement de stationnement

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Propose de passer un contrat de location de domaine public avec la micro-crèche située 8 rue de la Gare à Russ.

N°84/2021 :
Décision Modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°6 du Budget principal, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

N°85/2021 :
Décision Modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°7 du Budget principal, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	8 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	8 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	5 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	5 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 200,00 €	8 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

DIVERS :

Discussion par rapport à la prime de fin qui devra tenir compte de plusieurs critères à définir, et non plus, sur le simple absentéisme.

Pour extrait conforme
Russ, le 30 décembre 2021
Le Maire :

Marc GIROLD

